



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS n° 3
AVIS N° 2019_41603_0050

Consultation n° 2019_41603_0050 – Marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements paysagers concernant l'accueil du public, la mise en valeur et la préservation du site de Sugiton – Domaine communal de Luminy – 13009 Marseille

A Marseille, le 05/03/2020

Ville de Marseille
Direction Générale Ville Durable et Expansion
Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
Service des Espaces Naturels et Risques
320-330 avenue du Prado
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Ville de Marseille
Direction Générale Ville Durable et Expansion
Service des Ressources Partagées Mutualisé DPJ / DECV
Le Grand Pavois
320-330 avenue du Prado
13 233 MARSEILLE CEDEX 20

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour des aménagements paysagers concernant l'accueil du public, la mise en valeur et la préservation du site de Sugiton – Domaine communal de Luminy – 13009 Marseille

RÉPONSE SUITE A UNE DEMANDE D'INFORMATION

- Question 1, posée le 05/03/2020 :

Pouvons-nous répondre en tant que sous-traitant dans plusieurs groupements ?

Réponse 1, transmise le 06/03/2020 :

En l'espèce, un candidat peut se présenter en groupement, quelle que soit la forme du groupement et sous-traiter une partie des prestations. La sous-traitance totale est interdite.

Un sous-traitant ne soumissionne pas lui-même au marché public, c'est l'entreprise ou le groupement d'entreprise qui soumissionne. Ce groupement d'entreprise peut faire appel à un sous-traitant. Dans le cas où plusieurs groupements d'entreprises soumissionneraient, ils peuvent faire appel au même sous-traitant. Un même sous-traitant peut donc être sollicité par différents groupements d'entreprises.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Aucune modification au DCE n'a été apportée.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 20/03/2020 à 16h00 est maintenue.